

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 8 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 8 du mois d'avril, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle du petit clos à Saint Hilaire, le Mardi 8 Avril 2014 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mme SALLÉ, Mr PEAUD, Mme RAUD, Mr PICANT, Mme ROUSSEAU, Mr MATHONNEAU, Mme PAJOU, Mr CHUPEAU, Mme RAGOT, Mr TURCAUD, Mme BOUSSEAU, Mr PUAUD, Mme de LA TOUR.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

**2014-04-01- COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS.**

Madame le Maire rappelle que les Commissions Communales correspondent à des groupes de travail sur un domaine précis. C'est l'organisation interne du Conseil Municipal. Les groupes constitués ne sont pas figés. Elle explique qu'elle est membre de droit de toutes les commissions. Elle n'assistera pas à toutes mais sera présente lorsqu'un dossier particulier le demandera. Mr Maurice PUAUD demande si sa présence peut être réclamée lors d'une commission. Madame le Maire répond par l'affirmative, mais explique qu'elle préfère déléguer certains domaines à ses adjoints, notamment les domaines techniques. Elle rappelle le processus de décision : les commissions communales travaillent puis l'adjoint responsable fait remonter les propositions de la commission lors des réunions de municipalité (Maire, Maire délégué et Adjoints). Les propositions sont ensuite présentées au Conseil Municipal. Madame le Maire informe que les questions soumises au Conseil Municipal sont structurées puisqu'elles ont été l'objet d'une réflexion préalable mais que rien n'est figé ou décidé d'avance, le Conseil Municipal est libre de ses choix.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de choisir leurs commissions.

**COMMISSION DES FINANCES : Responsable : Mr Philippe de BEAUSSE**

- Séverine RAGOT, Henri CHUPEAU, Christian PEAUD, Maurice PUAUD.

**COMMISSION APPEL D'OFFRES : Responsable : Mr Philippe de BEAUSSE**

- Séverine RAGOT, Henri CHUPEAU, Christian PEAUD, Maurice PUAUD

**COMMISSION URBANISME, PLU ET PERMIS DE CONSTRUIRE : Responsable : Mr Christian PÉAUD**

- Philippe de BEAUSSE, Maurice PUAUD, Marie Thérèse RAUD, Yves PICANT, Anne de LA TOUR, Robert TURCAUD.

**COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX : Responsable : Mr Yves PICANT.**

- Anne de LA TOUR, Françoise PAJOU, Marie-Claude ROUSSEAU, Philippe de BEAUSSE, Robert TURCAUD.

**COMMISSION CIMETIERE : Responsables : Mme Patricia SALLÉ et Mr Philippe de BEAUSSE.**

- Henri CHUPEAU, Patrick MATHONNEAU, Françoise PAJOU.

**COMMISSION DE LA VOIRIE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le domaine de la voirie était géré depuis les six dernières années par Mr Patrick MATHONNEAU. Celui-ci gérait également l'organisation des services techniques. Elle rappelle que le poste d'adjoint qu'il occupait limitait l'intervention de ses entreprises pour le compte de la commune à 16 000€ TTC par an. Cela impliquait pour lui, de ne pas pouvoir soumissionner aux Marchés Publics réalisés par la mairie. Cet état de fait, bien que fortement contraignant, a toujours été respecté à la lettre. Les travaux réalisés sur la collectivité par ses entreprises de maçonnerie et de pompes funèbres n'ont jamais dépassées 16 000€ TTC par an (pour les deux entreprises groupées). Cette limitation d'intervention était la conséquence du poste d'adjoint de Mr Patrick MATHONNEAU. En cas d'empêchement du Maire, il était susceptible d'occuper ce poste, et donc d'avoir le pouvoir de signer tous documents et notamment des commandes de travaux ou d'achats aux entreprises.

Madame le Maire rappelle que c'est pour cette raison que Mr Patrick MATHONNEAU, n'a pas souhaité occuper un poste d'adjoint lors du dernier renouvellement électoral. Il souhaitait néanmoins continuer à s'occuper de la voirie et des services techniques.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 3 Avril dernier elle a reçu Mr Daniel RAGER qui lui avait demandé un rendez-vous. Celui-ci lui a rappelé la réglementation en vigueur concernant la règle des 16 000 € TTC et a demandé que plus d'informations lui soient transmises sur les interventions de Mr Patrick MATHONNEAU. Il lui a rappelé les amendes et peines encourues par un Maire ou un Adjoint en cas de prise illégal d'intérêt. Il souhaitait notamment connaître le coup des interventions récentes de Mr Patrick MATHONNEAU dans le réaménagement du cimetière ou l'entretien des fossés.

Madame le Maire explique que Mr Patrick MATHONNEAU intervenait régulièrement bénévolement. Ayant du matériel et les compétences, il venait souvent en soutien auprès des services techniques communaux pour la réalisation de divers travaux gracieusement. Il prenait du temps personnel et s'impliquait énormément pour que les projets dont il avait la charge aboutissent. Elle rappelle, que les compte rendus de réunion de Conseil Municipaux retracent toutes les commandes et attributions de chantier, et qu'ils sont affichés en Mairie et accessibles à tous par le site internet de la Commune.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des accusations de Mr Daniel RAGER, Mr Patrick MATHONNEAU ne souhaite plus prendre en charge les dossiers de la voirie et des services techniques.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Patrick MATHONNEAU. Il commence par remercier Messieurs Henri CHUPEAU et Robert TURCAUD pour le temps passé auprès de lui au début du dernier mandat pour lui donner les outils et les informations nécessaires à la bonne gestion de la voirie et des services techniques. Il souhaite expliquer au Conseil Municipal que ce ne sont pas les premières accusations dont il est l'objet, et qu'il n'accepte plus ces attaques régulières et de plus en plus agressives. Il souhaite rappeler au Conseil Municipal que Mr Daniel RAGER a également été Conseiller Municipal et demande aux élus présents de l'époque si toutes les règles en vigueur étaient bien respectées. Mme Anne de LA TOUR demande à Mr Patrick MATHONNEAU pourquoi ses interventions bénévoles n'étaient pas mentionnées dans les bulletins d'informations communaux. Mr Patrick MATHONNEAU explique qu'il était en charge

d'un service, il n'était pas élu pour quantifier ou mettre en avant ses dons ou son implication personnelle. Il informe le Conseil Municipal que pour toutes ces raisons il ne souhaite pas continuer la gestion de la voirie et des services techniques.

Madame le Maire demande aux adjoints, lequel d'entre eux souhaite reprendre ces dossiers. Mr Yves PICANT informe qu'il reprendra la gestion de la voirie et des services techniques. Il demande à Mr Patrick MATHONNEAU de l'épauler et de lui transmettre les informations nécessaires. Celui-ci l'assure de sa présence la première année mais annonce au Conseil Municipal qu'il se réserve le choix de démissionner complètement. Mme Elodie BOUSSEAU lui explique qu'elle trouve dommage d'abandonner ces fonctions pour des propos non fondés. Elle trouve que c'est justement donner de l'importance à cet épisode. Mme Françoise PAJOU la rejoint. Mr Patrick MATHONNEAU explique que malgré son intérêt pour la gestion communale, il ne supporte plus ces attaques personnelles régulières. Il sera plus rentable pour lui de s'occuper de ses deux entreprises. Il rappelle que la gestion des services techniques et de la voirie lui prenait environ une journée et demie par semaine. Madame le Maire intervient pour expliquer au Conseil Municipal que le programme voirie annuel s'élève à 100 000€ TTC et que la mise en place de l'ensemble du processus du Marché Public (montage du dossier technique et administratif, gestion de l'appel d'offre, mise en place et suivi des travaux, réunion de chantier, réception de travaux et visite de garantie) était géré par Mr Patrick MATHONNEAU depuis deux ans. Avant ces dossiers étaient pris en charge par la DDE, mais la réduction des services aux collectivités a mis fin cette possibilité. Les autres communes alentours font appel à des cabinets de maîtrise d'œuvre ou à la Société Publique Locale nouvellement créée. Le coût de leur intervention est au minimum de 6000€ HT. Madame le Maire explique au Conseil Municipal que c'est un des exemples d'économies réalisées grâce à l'implication de Mr Patrick MATHONNEAU. Elle explique que grâce à son métier, il avait les connaissances techniques pour gérer parfaitement ce type de dossier. Il n'est pas évident que le système d'organisation actuelle puisse être perpétué. Mr Patrick MATHONNEAU intervient pour informer que ses prêts de matériels gratuits et son temps de travail bénévole lui ayant été plusieurs fois reproché, tout emprunt de matériel par les services techniques ou tout prêt d'engins sera désormais facturé à la commune. Madame le Maire comprend tout à fait cette position. Elle souhaite remercier Mr MATHONNEAU pour tout, fait part de sa déception et de la perte importante pour la commune. Elle propose ensuite au Conseil Municipal de constituer la commission voirie.

**Responsable : Mr Yves PICANT.**

Patrick MATHONNEAU, Robert TURCAUD, Philippe de BEAUSSE, Marie-Thérèse RAUD, Maurice PUAUD.

**COMMISSION DE L'INFORMATION – BULLETIN MUNICIPAL – SITE INTERNET ET BIBLIOTHEQUE: Responsable : Mr Christian PÉAUD**

- Séverine RAGOT, Elodie BOUSSEAU, Patricia SALLÉ, Maurice PUAUD.

**COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL : Responsable : Mr Christian PÉAUD.**

- Françoise PAJOU, Marie Claude ROUSSEAU, Henri CHUPEAU, Patricia SALLÉ.

**COMMISSION ECOLE ET VIE SCOLAIRE : Responsable : Mme Patricia SALLÉ.**

- Elodie BOUSSEAU, Marie Claude ROUSSEAU, Patrick MATHONNEAU, Marie-Thérèse RAUD, Christian PÉAUD, Yves PICANT.

**COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS, FETES et CEREMONIES : Responsable : Mme Patricia SALLÉ.**

- Elodie BOUSSEAU, Marie Claude ROUSSEAU, Patrick MATHONNEAU, Marie-Thérèse RAUD, Christian PÉAUD, Yves PICANT.

**COMMISSION DU CENTRE D'INTERVENTION SAPEURS-POMPIERS :**

Henri CHUPEAU, Philippe de BEAUSSE, Patricia SALLÉ.

**C.C.A.S. N° 1 – LA CAILLÈRE : Présidente Mme Danielle TRIGATTI.**

Anne de la TOUR, Françoise PAJOU, Marie-Thérèse RAUD, Yves PICANT.

Mme Danielle COTTREAU, représ. Les Associations Familiales, proposée par l'U.D.A.F.  
Mme le Maire propose de demander aux personnes suivantes de participer au CCAS :  
Mr Dominique GUERIN, Mme Marie Edmonde BLANCHARD, Mme Andrée CHUPEAU.

**C.C.A.S. N° 2 – ST HILAIRE DU BOIS : Président Mr Philippe de BEAUSSE**

- Elodie BOUSSEAU, Christian PÉAUD, Robert TURCAUD.

- Mme Gille RAMPILLON, représ. Assoc. Familiales, proposée par l'U.D.A.F.

Mr Philippe de BEAUSSE propose de se réunir pour établir la liste des personnes extérieures.

**COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES.**

LA CAILLÈRE :

- TRIGATTI Danielle (Maire)
- CHUPEAU Henri (Repr. Tribunal de Grande Instance)
- MERCERON Isabelle (Repr. Préfet)

ST HILAIRE DU BOIS :

- de BEAUSSE Philippe (Maire Délégué)
- CHUPEAU Henri (Repr. Tribunal de Grande Instance)
- MORET Mauricette (Repr. Préfet) en remplacement de Melle QUECHON Monique

**COMMISSION CONSULTATIVE ST HILAIRE DU BOIS : Responsable Mr Philippe de BEAUSSE Philippe**

- Elodie BOUSSEAU, Christian PÉAUD, Robert TURCAUD.

Mr Philippe de BEAUSSE propose de se réunir pour établir la liste des personnes extérieures.

**COMMISSION CALAMITES AGRICOLES ET CATASTROPHES NATURELLES  
responsable Philippe de BEAUSSE Philippe.**

- Henri CHUPEAU, Anne de LA TOUR, Maurice PUAUD, Françoise PAJOU.

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

- Mr Philippe de BEAUSSE.

**COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

**24 personnes à proposer.**

- Mme Danielle TRIGATTI, Maire
- Mr Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué.
- Mme Françoise PAJOU.
- Mme Marie-Claude ROUSSEAU
- Mr Henri CHUPEAU
- Mr Maurice PUAUD

- Mme Marie-Thérèse RAUD
- Mr Christian PEAUD
- Mr Robert TURCAUD
- Mme Patricia SALLÉ
- Mr Yves PICANT.

### **ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANGLE GUIGNARD.**

- Titulaires : Henri CHUPEAU – Robert TURCAUD
- Suppléants : Philippe de BEAUSSE – Maurice PUAUD

#### **SYDEV : 2 Délégués titulaires et 2 Délégués suppléants pour siéger aux Comités Territoriaux de l'Energie. Les 31 CTE élisent ensuite en leur sein des délégués qui siègeront au SYDEV.**

- Titulaires : Philippe de BEAUSSE –Robert TURCAUD
- Suppléants : Henri CHUPEAU - Yves PICANT

#### **CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS DU BOIS DES BLETTES – ST CYR DES GATS**

- Titulaire : Marie Thérèse RAUD
- Suppléants : Maurice PUAUD

#### **Société Publique Locale : Désignation d'un représentant.**

Mr Yves PICANT.

#### **Syndicat e-collectivité.**

Mr Philippe de BEAUSSE- Mr Christian PEAUD.

#### **2014-04-02 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DE MAIRE, MAIRE DELEGUE ET ADJOINTS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints. Elle présente des propositions de calcul dans lesquelles sont prévues des indemnités pour le maire, le maire délégué, 3 adjoints. Le montant de l'enveloppe maxi pour notre commune s'élève à 4 143.59 €. Le montant proposé par Mme le Maire s'élève à 3 620.52 €.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces propositions.

Mr Yves PICANT explique que l'indemnité des adjoints qui est proposée correspond à 85 % du montant maximum autorisé. Il explique que ce montant a été discuté avant la prise en

charge des dossiers de voirie et des services techniques. Au vu de la charge de travail supplémentaire il demande que son indemnité soit réévaluée. Madame le Maire propose d'attribuer une indemnité de 100 % à Mr Yves PICANT.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, maire délégué et aux adjoints.

Considérant que la commune de LA CAILLERE-ST HILAIRE compte 1107 habitants,

Considérant que la commune associée de ST HILAIRE DU BOIS compte 305 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 8 Avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 38.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- Maire Délégué : 14.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 1<sup>er</sup> adjoint : 14.03 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 14.03 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

En application de l'article L. 2123-20-1 (alinéa 4), il est prévu que la délibération fixant **les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.**

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée
Maire	Mme TRIGATTI Danielle	Indemnité de 38.70% de l'indice 1015
Maire Délégué	Mr Philippe de BEAUSSE	Indemnité de 14.45% de l'indice 1015
1 <sup>er</sup> adjoint	Mr Christian PÉAUD	Indemnité de 14.03% de l'indice 1015
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Patricia SALLÉ	Indemnité de 14.03% de l'indice 1015
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mr Yves PICANT	Indemnité de 16.50% de l'indice 1015

#### **2014-04-03 -- IMPOSITIONS COMMUNALES 2014**

Madame le Maire laisse la parole à Mr Philippe de BEAUSSE, en charge des finances. L'état 1259 émanant des services fiscaux est présenté et expliqué au Conseil Municipal. Il retrace les

différents produits attendus au titre, de la taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâti et cotisation foncière des entreprises.

Mme le Maire propose d'augmenter les taux des différentes taxes communales pour 2014 de 1.00 %. Le produit supplémentaire attendu sera de 3 078€.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014, comme suit :
  - o Taxe d'Habitation : 20.48%
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.88%
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.29 %
  - o CFE : 20.39 %

#### **2014-04-04 – PROPOSITION D'EMPRUNT DE 175 000 € .**

Madame le Maire explique que le Budget Communal 2014 prévoyait un emprunt d'environ 290 000 €. Elle propose de contracter immédiatement un emprunt de 175 000 € afin de financer le solde du parking.

Avant de discuter sur les propositions de prêts, elle laisse la parole à Mr Philippe de BEAUSSE afin de faire un point sur l'encours de la dette. La commune reste peu endettée car beaucoup de projets ont été autofinancés. D'autres s'auto financent c'est le cas de l'assiette gourmande où les loyers remboursent l'ensemble des annuités d'emprunts. C'est également le cas du lotissement car l'argent investi dans cet équipement sera restitué à la commune lorsque les terrains seront vendus. La dette par habitant en 2014 pour la commune de La Caillère Saint Hilaire est de 169.05€. Ce montant s'élèvera à 330.49 € si l'emprunt de 175 000 € est réalisé. A titre de comparaison la dette départementale par habitants est de 929 € et celle de la Région de 723 €. Il est rappelé que la dette par habitant correspond au coût total que devrait verser chaque français en cas de remboursement immédiat des emprunts en cours. L'endettement communal est donc faible et reste contenu.

Les différentes propositions d'emprunts sont ensuite présentées au Conseil Municipal,

	5 ans			10 ans			15 ans		
	taux %	échéance annuel	coût du crédit	taux %	échéance annuel	coût du crédit	taux %	échéance annuel	coût du crédit
La banque postale	2.04	36 845.04 €	9 225.20 €	2.72	20 007.48 €	25 074.80 €	3.33	14 837.88 €	47 568.20 €
Le Crédit Mutuel	2.67	37 504.72 €	12 135.20 €	3.46	20 776.56 €	32 267.60 €	3.91	15 475.76 €	56 584.40 €
Crédit Agricole	2.61	37 447.32 €	11 856.80 €	3.37	20 687.00 €	31 384.40 €	3.93	15 496.92 €	56 897.60 €

Afin de ne pas priver le budget communal d'un autofinancement important, Mme le Maire propose de contracter un emprunt sur 10 ans. Le coût de crédit sur 5 ans est très attractif mais

l'échéance annuelle reste importante. Après discussions et débats, le Conseil Municipal à l'unanimité : Décide de contracter un emprunt sur 10 ans auprès de la Banque Postale pour un montant de 175 000€. Madame le Maire rappelle le détail du contrat :

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
 prêt : 175 000,00 EUR  
 Durée du contrat de prêt : 10 ans  
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2024**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 175 000,00 EUR  
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/06/2014 avec versement automatique à cette date  
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,73 %  
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
 Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
 Mode d'amortissement : échéances constantes  
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 500,00 EUR

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**2014-04-05 – TARIFS COMMUNAUX – LOCATION DE MATERIEL EXTERIEUR.**

Madame le Maire explique que les services techniques ont été dotés d'un broyeur de branche en fin d'année dernière et que la commune de La Jaudonnière pourrait être intéressée par une location. Madame le Maire laisse la parole à Mr Patrick MATHONNEAU. Celui-ci rend compte au Conseil Municipal des prix de location pratiqués pour ce même type de matériel. Il propose au Conseil Municipal d'établir un prix de location pour le broyeur et la dame vibrante. Le prix fixé par le Conseil Municipal est de 140 € pour une journée de broyeur et 20 € pour une journée de dame vibrante. Mme Anne de LA TOUR demande qui assure le matériel et comment fonctionne notre assurance en cas d'accident. Mme le Maire propose de faire un point avec l'assureur de la Commune à ce sujet.

Madame le Maire propose de fixer le prix et de le proposer à la commune de La Jaudonnière dans un premier temps puis de régler les conditions de location. Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.



**2014-04-06 – QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réseaux d'eaux pluviales ont été validés lors du Conseil du 20 février dernier et précise qu'une erreur matérielle a été faite dans le compte rendu. Elle informe que c'est bien l'entreprise la moins disante qui a été retenue, c'est-à-dire l'entreprise CHARPENTIER. Madame le Maire donne la parole à Mr Patrick MATHONNEAU concernant ces travaux. Celui-ci explique au Conseil Municipal que le tracé du réseau qui était initialement prévu doit être modifié car tous les réseaux assainissement et électrique passent à cet endroit. L'entreprise doit donc réaliser une traversée de route et le linéaire de buses est augmenté. Une plus-value pour ces travaux est présentée au Conseil Municipal pour un montant de 2 155.00 € HT. Soit un coût total pour l'ensemble des travaux de 10 177.50 € HT soit 12 213.00 € TTC.

Après débats, le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux pour un montant de 10 177.50 € HT.

Madame le Maire demande à Mr Patrick MATHONNEAU son avis sur la proposition de travaux en commun avec la commune de Saint Laurent de la Salle pour la voirie sur la route du bois. Celui-ci explique qu'il n'a pas pris connaissance de leur proposition.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant le déplacement du branchement provisoire Place des Martyrs. Il explique que ce compteur a été installé sur le mur de l'ancien square lorsque la poste était communale. Depuis le bâtiment et le square ont été vendus et le mur d'enceinte du square est en très mauvais état. Le nouveau propriétaire souhaiterait supprimer ce mur et réaliser un talus. Il a donc demandé à la Commune le déplacement du compteur. Après une visite sur place avec ERDF, il est proposé au Conseil Municipal de déplacer ce compteur sur le mur des toilettes publiques situées sur la place. Ces travaux s'élèveraient à 2 627.54 € TTC. Mr Yves PICANT rappelle que ce compteur est utilisé par le comité des fêtes lors de la foire aux marrons.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux pour un montant de 2 627.54 € HT.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr Bernard COTTREAU, Responsable de la Bibliothèque municipale. Mr COTTREAU explique que la bibliothèque a besoin de nouvelles étagères et souhaite que le coût de ce nouveau mobilier soit pris en charge en plus du budget alloué par la collectivité annuellement. Il donc demande au nouveau Conseil Municipal de revenir sur la décision de l'ancien. Madame le Maire rappelle que la bibliothèque se voit alloué tous les ans 2000 € pour l'achat de livre et 300 € pour les fournitures d'entretien (couverture, etc...). Madame le Maire rappelle également que l'association de Parents d'élèves alloue 500 € par an pour l'achat de littérature jeunesse. C'est pourquoi, l'ancien Conseil Municipal souhaitait que le coût d'achat du mobilier supplémentaire soit pris sur ce budget. Madame le maire précise que les étagères initialement prévues pour un budget de 1050 € ont finalement été trouvées chez un autre fournisseur à 384.35 € TTC. Elle informe qu'après contact avec la Bibliothèque de Vendée la convention d'objectif ne sera pas dénoncée si le budget alloué à l'achat des livres est exceptionnellement réduit.

Après débat le Conseil Municipal maintient la décision précédente. Il autorise la bibliothèque à réaliser l'achat du mobilier mais sans budget supplémentaire soit 2300 €.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant la mise en place de grilles au terrain de sport de La Caillère. Celui-ci explique au Conseil Municipal que les vitres de la salle attenante à la buvette du terrain de sport de La Caillère font régulièrement l'objet de dégradations. Afin de limiter les frais occasionnés par ces bris de glace, il est proposé au Conseil Municipal d'étudier la mise en place de grille de fer. Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :  
Entreprise COULON pour un coût de 2 792.00 € HT soit 3 350.40€ TTC.  
Entreprise CMB pour un coût de 1 031.52 € HT soit 1 237.82 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CMB pour un coût de 1 031.52 € HT soit 1 237.82 € TTC.

Mr Henri CHUPEAU alerte Mr Yves PICANT sur l'utilisation du métal déployé dans les lieux publics.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours dans l'organisation des services techniques. Une embauche supplémentaire est en étude. Mr Patrick MATHONNEAU intervient et conseille à Mr Yves PICANT d'avoir géré le service quelques mois avant de prévoir une embauche.

Mr Patrick MATHONNEAU informe qu'il s'est rendu dans le lotissement avec Mr Michel AUGUIN afin de définir les travaux de labour à effectuer dans les parcelles pour faciliter leur entretien. Quelques heures de tractopelle seront nécessaires avant son intervention. Le Conseil Municipal autorise cette intervention estimée à 1 200 € HT.

Mme Patricia SALLÉ explique au Conseil Municipal qu'elle est prête à s'occuper du fleurissement communal avec Mr Yoann GIRAUD, agent communal. Elle demande au Conseil Municipal qu'elle règle elle doit appliquer pour la commande de fleurs. Mme le Maire explique qu'auparavant toutes les fleurs étaient achetées sur la commune auprès du SPAR et de l'entreprise RAMOS.

Mr Robert TURCAUD informe le Conseil Municipal que le camion Ford est toujours en réparation. Mr Christophe COTTEREAU contactera prochainement la mairie afin de provoquer une rencontre. Un débat a lieu autour de ce sujet.

Mr Robert TURCAUD informe que la voie communale des Orties s'est affaissée à deux endroits. Mr Patrick MATHONNEAU en prend note et reverra ce point avec l'entreprise Arnaud lors de la visite de garantie.

Mr Robert TURCAUD demande que la signalétique de la salle du petit clos soit revue. Il est proposé de réfléchir à faire l'enduit puis faire une enseigne comme à la Salle municipale de La Caillère.

Mr Christian PÉAUD propose à la commission information de se réunir afin de travailler sur le bulletin d'information trimestriel. Une réunion est fixée au Mercredi 16 Avril 2014 à 18h30 à la Mairie de La Caillère-Saint-Hilaire.

Mr Maurice PUAUD demande si un budget pourrait être prévu pour remettre en état les volets de la Mairie. Madame le Maire explique que le bâtiment de la Mairie a besoin d'un programme de travaux global. Le coût de réfection des volets a déjà été demandé et étudié. Le choix a été de réfléchir à un réaménagement total de La Mairie dans quelques années.

Mr Maurice PUAUD demande également si les horaires d'ouverture au public de la Mairie sont bien adaptés ? Mme le Maire explique que les horaires actuels semblent convenir, les secrétaires sont dans les murs jusqu'à 18 h le soir et assurent l'accueil téléphonique. En cas d'empêchement des administrés elles les accueillent l'après-midi. Ce temps de fermeture leurs est néanmoins nécessaire pour traiter les dossiers en cours.

Mme Séverine RAGOT informe le Conseil Municipal qu'un courrier va être transmis par l'association de parents d'élèves. L'APE souhaiterait avoir l'autorisation de stocker les enceintes de leur sono en bas de l'escalier qui monte à leur réserve. Elle rappelle que la salle mise à disposition de l'association est à l'étage et l'escalier en colimaçon reste un obstacle pour le matériel de l'association. Mr Yves PICANT se chargera de cette demande.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.